

RENTRÉE 2018 NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE!

FIER-E-S!
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC!

MONTARGIS
PATIS 10H30

POUR LES SERVICES PUBLICS,
LES SALAIRES, LES EMPLOIS,
LA SANTÉ ET LES RETRAITES,
TOUS ENSEMBLE
LE 9 OCTOBRE!

Le Président et son gouvernement sortent affaiblis du premier semestre. Ils n'en demeurent pas moins arc-boutés sur leur projet antisocial au service des riches.

Depuis janvier 2018, le gouvernement a lancé les concertations avec les organisations syndicales sur le volet ressources humaines du projet Action publique 2022.

De plus, en cette rentrée, le projet de réforme des retraites pour tous, public-privé, entre dans la danse !

1- Salaire « au mérite » : Depuis plus de 8 ans maintenant (avec une courte interruption en 2016/2017), le point d'indice est gelé et le sera encore en 2019. Le mécontentement est massif. En lieu et place du seul mécanisme permettant d'augmenter le pouvoir d'achat général des agents publics, le gouvernement Macron entend généraliser le salaire au mérite : ajoutée à la part fixe (dépendant du point d'indice), la part variable fluctuerait en fonction d'objectifs non définis à ce jour. Il y aurait quelques gagnants, mais surtout une majorité de perdants et une paupérisation accrue des fonctionnaires puisque les budgets sont à la baisse. Sans compter l'un des travers de ce salaire au mérite : certains agents se concentrent sur les objectifs rémunérés et non sur l'intégralité de leurs missions. Une grave atteinte aux fondements d'un service public au service de l'intérêt général.

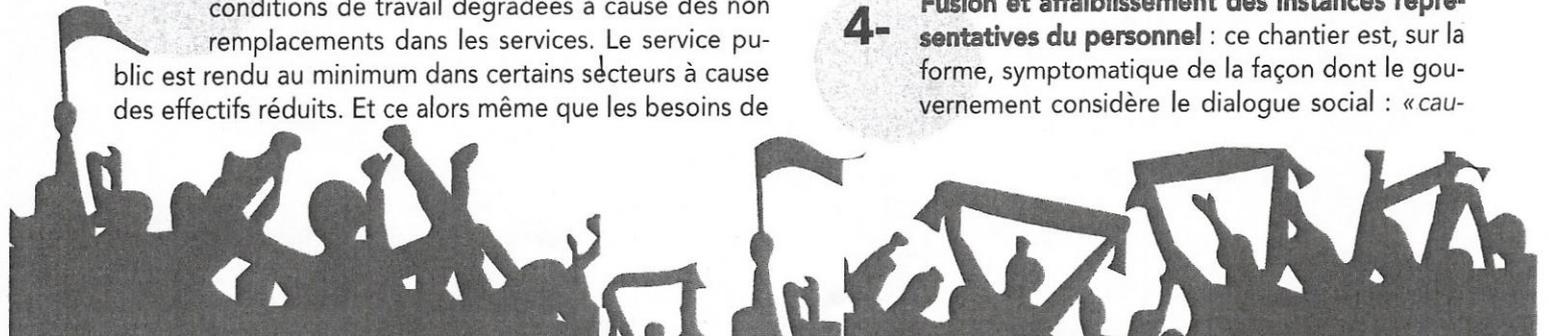
2- Suppressions de postes : comme annoncé durant sa campagne, Macron veut supprimer 70 000 postes dans la FPT. Déjà, les agents subissent les conditions de travail dégradées à cause des non remplacements dans les services. Le service public est rendu au minimum dans certains secteurs à cause des effectifs réduits. Et ce alors même que les besoins de

la population augmentent, comme on le voit par exemple dans les EHPAD.

3- Généralisation du recrutement de contractuels : le Statut contraignant à recruter dans la liste des lauréats aux concours pour les catégories A et B, le gouvernement prend le prétexte d'un assouplissement nécessaire dans le recrutement pour justifier la création des contrats de missions. Des contrats d'une durée maximale de 6 ans (soit la durée d'un mandat municipal...) qui pourraient s'arrêter, avec un délai de prévenance de deux mois, une fois la mission accomplie.

Au regard de l'instabilité des gouvernances politiques de nos collectivités, on imagine aisément les conséquences d'une telle mesure dans la Fonction publique territoriale. L'agent dépend ainsi entièrement du politique, lui est redevable et fera tout pour conserver son poste, car entièrement dépourvu de protections. Un statut bien moins sûr encore que dans le secteur privé.

4- Fusion et affaiblissement des instances représentatives du personnel : ce chantier est, sur la forme, symptomatique de la façon dont le gouvernement considère le dialogue social : « cau-



sez toujours, nous on avance, on vous écoute, mais on s'en moque». Bref, seules les mobilisations des agents ont pu faire reculer le gouvernement sur des points essentiels et notamment la décorrélacion du point d'indice.

Concernant la fusion des Comités techniques et CHSCT et la disparition des principales prérogatives des CAP, le gouvernement continue à avancer. Ces nouveaux principes devraient être applicables en 2023, après les élections de décembre 2022. Ce projet, tout comme celui du privé, a vocation à individualiser les situations pour affaiblir le niveau de protection collective, casser les outils de prise en compte de la souffrance au travail, couper les représentants du personnel de l'activité syndicale et les tenir à distance de leurs collègues par leurs multiples obligations institutionnelles. Les dernières consultations sur ce point ont eu lieu en juillet et ont rencontré l'opposition de l'ensemble des 9 organisations syndicales.

5- Retraite par points : Et voilà une énième réforme depuis 1993, à chaque fois la dernière « pour sauver le système ». Cette fois au nom de l'universalité et de « l'harmonisation », ce sera au final toujours moins pour les pensions et des retraites livrées aux appétits des fonds de pension. Il s'agit dans un premier temps de généraliser la retraite par points à l'opposé de la solidarité intergénérationnelle.

Le montant de la pension ne serait plus calculé sur le dernier salaire brut, mais à partir d'un cumul de point capitalisé tout au long de la carrière. Le montant de pension serait non garanti dans la durée puisque la valeur du point fluctuerait en fonction des aléas économiques. Un système déficitaire (comme pendant la crise de 2008) provoquerait immédiatement une baisse brutale des pensions.

POUR UNE FONCTION PUBLIQUE MODERNE ET AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LA CGT REVENDIQUE :

- Une augmentation du point d'indice avec comme base le salaire du premier grade à 1800 €
- Une augmentation des postes de fonctionnaires à statut pour répondre aux besoins croissants de la population
- Un départ à la retraite à 60 ans avec une pension calculée sur les 6 derniers mois
- Des instances représentatives du personnel avec de nouveaux droits
- L'abandon pur et simple de toutes les réformes du gouvernement Macron concernant la Fonction publique, compte tenu de leur caractère régressif et antidémocratique
- L'arrêt du processus de réforme territoriale et la mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales

Face à cette situation et à des décisions régressives qui s'opposent aux demandes légitimes des travailleurs et de la jeunesse, l'heure est à la défense des fondements de notre modèle social et à la conquête de nouveaux droits. **C'est pourquoi les organisations CGT – FO – Solidaires – UNEF – UNL décident de faire du 9 octobre prochain une première journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne.**

Orléans, le 6 septembre 2018 - Ne pas jeter sur la voie publique

LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS APPELLE À LA MOBILISATION LA PLUS LARGE POSSIBLE LE 9 OCTOBRE PROCHAIN.



J'adhère!

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. : Courriel : @
 Collectivité employeur :

Coordination Syndicale Départementale CGT des services publics
 du Loiret - 10, rue Théophile nauty - 45000 Orléans
 Tél. : 06 95 94 08 13 – Email : contact@cgtsdloiret.com |
 Site Internet : www.cgtsdloiret.com

